

Comment les banques belges réalisent des profits sur le dos des pays appauvris



Renaud Vivien (Entraide et Fraternité)

Juillet 2021

Les États ont urgemment besoin d'argent pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Pour obtenir ces fonds, les pays du Sud ont contracté des emprunts, principalement auprès d'institutions multilatérales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI)¹ et de créanciers privés, dont certaines banques et fonds d'investissements basés en Belgique.

Publié le 10 juin 2021, le rapport «*Quoi qu'il en coûte ?*»² » coordonné par la coupole néerlandophone 11.11.11, en collaboration avec Entraide et Fraternité, CADTM, OXFAM Belgique et Fairfin, met en lumière le rôle des créanciers privés dans l'endettement des pays appauvris du Sud et plus particulièrement celui des banques et des fonds d'investissements actifs en Belgique. Dans cette analyse, nous pointons et commentons certains éléments clés de ce rapport.

2

La montée en puissance du secteur privé parmi les créanciers

Dans la première partie du rapport, les auteurs rappellent que la crise du coronavirus a frappé à un moment où les pays appauvris du Sud faisaient déjà face à un endettement insoutenable. **La part des créanciers privés dans l'endettement total de ces États a fortement augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 45% en 2010 à 60% en 2019³. Elle a même été multipliée par cinq dans les pays aux revenus les plus faibles⁴.**

Cet endettement à l'égard du secteur privé a un coût significatif pour les pays appauvris du Sud pour trois raisons. Tout d'abord, **ils deviennent dépendants des fluctuations de marchés financiers internationaux**. Cela les expose à des hausses brutales des taux d'intérêts si les agences de notation financière décident de dégrader leur note. Une telle augmentation des intérêts à payer a inévitablement un impact négatif sur le financement des services publics⁵.

La deuxième raison réside dans **le manque total de transparence sur l'identité de ces investisseurs privés ainsi que sur les conditions de remboursement**. Ce qui rend très complexe toute tentative d'allègement de la dette. Les responsables politiques des pays débiteurs n'ont eux-mêmes qu'une connaissance très limitée de leurs créanciers privés. Dans la mesure où ces données ne relèvent pas du domaine public, les auteurs du rapport ont dû recourir à des bases de données payantes.

Troisièmement, les quelques initiatives prises par les États créanciers (dont la Belgique) pour un allègement de la dette dans le cadre de la pandémie⁶ laissent une totale liberté aux

¹ La Belgique est particulièrement bien représentée dans ces organisations. En effet, elle dispose au nom d'un groupe de pays, d'un siège d'administrateur au FMI et d'un siège d'administrateur suppléant à la Banque mondiale. De plus, elle se trouve dans les groupes de pays qui pèsent le plus, en termes de droits de vote au sein de ces deux organisations. Sur ce sujet, lire notre analyse « Pourquoi la Belgique doit plaider pour l'annulation des créances de la Banque mondiale et du FMI » :

https://www.entraide.be/IMG/pdf/2021-04_belgique_dette_bm_fmi.pdf

² Lire le résumé du rapport ici: <https://www.entraide.be/des-banques-belges-realisent-des-profits-en-temps-de-crise-sur-le-dos-des-pays>

³ Données tirées de la base de données International Debt Statistics from The World Bank.

⁴ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34588/9781464816109.pdf>, p. 15

⁵ Fresnillo, I., « Out of service. How public services and human rights are being threatened by the growing debt », EURODAD, février 2020, <https://eurodad.org/files/pdf/1547133-out-of-service-how-public-services-and-human-rights-are-being-threatened-by-the-growing-debt-crisis.pdf>

⁶ La principale se nomme « Initiative de suspension du service de la dette » (ISSD) lancée en avril 2020 ne concerne qu'au maximum 73 pays et n'a couvert que 1,66 % des remboursements dus par tous les pays en développement en 2020. Comme il s'agit pour le moment d'un simple moratoire les montants suspendus devraient, en l'état actuel, être remboursés à partir de 2022. Le Cadre commun pour le traitement de la dette

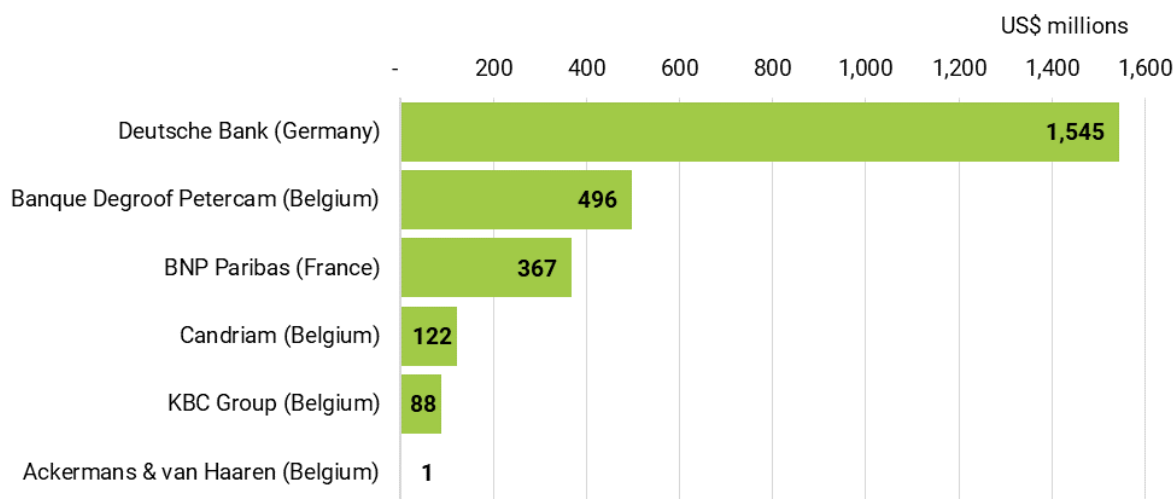
créanciers privés. En effet, ces derniers sont seulement *invités* à y participer sur une « base volontaire ». Résultat : **aucune institution financière n'a pour l'heure fait le moindre geste ... si bien que les prêts accordés en 2020 par le FMI aux pays appauvris du Sud ont servi à rembourser - et donc à enrichir - le secteur privé !**

Dans une deuxième partie, l'étude examine en particulier l'endettement de deux pays, le Sénégal et le Pérou. Pour le Sénégal, la part des dettes à rembourser en 2020 était de 352 millions de dollars, dont la moitié à destination des créanciers privés. Le Pérou, emblématique de l'endettement des économies émergentes, est l'un de ceux qui a le plus emprunté sur les marchés financiers durant la pandémie. Aujourd'hui, plus de 60% de sa dette extérieure est détenue par des acteurs privés. Comme pour le Sénégal, le problème est urgent puisque plus de 60 % des dettes devant être remboursées ont une échéance fixée en 2026. Pour pouvoir rembourser dans les temps, le gouvernement sénégalais vient de contracter un nouvel emprunt⁷.

Le rôle des banques belges

Dans la troisième partie, l'étude s'intéresse à la place des institutions financières actives en Belgique dans l'endettement de 93 pays classés « à faible revenu » et « à revenu intermédiaire ». Au total, **six institutions financières actives en Belgique, dont quatre ont leur siège social en Belgique, jouent un rôle significatif dans l'endettement de ces pays. Il s'agit de BNP Paribas, Deutsche Bank, Degroof Petercam, Candriam, KBC Group et Ackermans & van Haaren.** Elles investissent ensemble dans des obligations d'État de 32 pays, avec une part importante pour deux pays partenaires de la coopération belge au développement : le Bénin et le Sénégal.

Détenteurs d'obligations pour la sélection des institutions financières et des 93 pays à faible revenu cités dans l'étude (mars 2021, en millions USD)



(Common debt framework) annoncé en novembre 2020 prolonge ce moratoire jusqu'en juin 2021 et conditionne toute suspension du paiement de la dette à un accord préalable avec le FMI.

⁷ Le gouvernement sénégalais a annoncé le 2 juin 2021 une nouvelle émission d'eurobonds (obligations souveraines) portant sur 775 millions d'euros avec un taux d'intérêt fixe de 5,375 % sur une maturité finale de 16 ans. Il est ainsi prévu que les fonds obtenus seront exclusivement utilisés pour le rachat d'environ 70 % de l'eurobond expirant en 2024 et libellé en dollars US par de nouveaux titres en euros. <https://www.financialafrik.com/2021/06/02/le-senegal-leve-avec-succes-508-milliards-de-fcfa-deurobonds/>

Ces créanciers exigent, par ailleurs, des taux d'intérêt élevés. Ils sont par exemple de 8,75% pour les remboursements arrivant à échéance en 2021. Ce qui est bien supérieur aux taux des prêts octroyés par les créanciers publics, qui varient entre 0 et 3%.

Si ces taux sont si intéressants pour les prêteurs, c'est parce que le risque de non-remboursement est pris en compte. Il est donc logique que, face à une crise de cette ampleur, les banques participent aux allègements de dettes, d'autant plus qu'elles continuent, en pleine pandémie, à réaliser de plantureux bénéfices⁸ et à emprunter à la Banque centrale européenne (BCE) à des taux d'intérêt négatifs⁹ !

4

Date d'échéance	Taux d'intérêt	Investissements par les institutions financières « belges »	Montant en obligations (en millions d'USD)	Somme totale de la part des obligations/date d'échéance
2021	8,75 %	BNP Paribas	1,977	2,222
		Deutsche Bank	0,245	
2024	6,25 %	Banque Degroof Petercam	0	14,5
		BNP Paribas	2,3	
		Deutsche Bank	12,2	
2028	4,75 %	Banque Degroof Petercam	8,299	55,947
		Deutsche Bank	47,648	
2033	6,25 %	Banque Degroof Petercam	13,01	19,571
		BNP Paribas	2,364	
		Candriam	0,597	
		Deutsche Bank	3,6	
2048	6,75 %	BNP Paribas	0,2	0,2
	7 %	Banque Degroof Petercam	3,004	
		BNP Paribas	0,236	
		Candriam	0,719	
		Deutsche Bank	3,3	
Total				99,699

Dans un contexte où 272 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans une insécurité alimentaire aiguë d'ici à la fin 2021 (soit le double des premières prévisions réalisées pour l'année 2019), il est temps des responsabiliser les banques en les obligeant à prendre leur juste part dans les allègements de dettes. Certains pays africains consacrent plus de 40% de leur budget au paiement de la dette, aux dépens des dépenses publiques essentielles comme la santé.

⁸ En 2020, la BNP et la KBC ont réalisé respectivement un bénéfice de 7 milliards d'euros et de 1,44 milliard d'euros. Pour la Deutsche Bank, ce chiffre est de 624 millions d'euros, pour Degroof Petercam, il est de 40 millions d'euros et pour Ackermans Van Haaren: 229,8 millions d'euros.

⁹ Ce taux est actuellement de -1%. Par conséquent, lorsque ces banques empruntent 100 millions d'euros à la BCE, elles obtiennent 1 million d'euros gratuitement (qu'elles ne devront donc pas rembourser).

La Belgique a les moyens d'agir

La Belgique a les moyens d'agir pour obliger les créanciers privés à participer aux allègements de dette, comme le montre l'étude dans sa dernière partie. Rappelons qu'en juillet 2015, la Belgique adoptait une des législations les plus progressistes dans le monde contre des fonds vautours¹⁰. Dans le même sens, **il est possible et nécessaire d'adopter aujourd'hui une loi pour obliger les institutions financières actives en Belgique à plus de transparence et à participer aux efforts collectifs d'allègements de la dette**. Ceci afin qu'elle ne fasse pas plonger les populations du Sud dans davantage d'inégalités et de pauvreté.

Dans les prochains mois, E&F travaillera avec ses alliés de la société civile, des parlementaires et des avocat.es à l'élaboration d'une loi pour obliger le secteur privé à prendre sa juste part dans les allègements de dette. À cette fin, des réunions avec le cabinet de la Ministre de la coopération au développement et des Finances sont également prévues. Car comme l'a déclaré la Ministre de la coopération au développement à propos des banques privées : « *il ne suffit pas de leur demander gentiment de participer à des initiatives structurelles d'allègement de la dette* ».

Nous encourageons également les citoyen.nes à signer la pétition pour l'annulation des dettes du Sud¹¹, à interpeller directement les directions des banques (en leur fournissant des modèles de courriers à envoyer) mais aussi en organisant des mobilisations devant les agences bancaires.

¹⁰ Les fonds vautours tirent leur nom de leur mode opératoire qui consiste à racheter à bas prix des créances sur des États en difficulté financière. Ils refusent systématiquement de participer aux restructurations de dettes, attendent patiemment que l'État se rétablisse financièrement puis lancent des procédures judiciaires à leur encontre pour obtenir le paiement intégral de leurs créances. Leur taux de rendement est situé entre 300 et 2000 %.

¹¹ Pour signer la pétition, aller sur <https://annulerladette.be/>